

COMMISSION ÉLECTORALE  
NATIONALE INDÉPENDANTE



BURKINA FASO  
Unité - Progrès - Justice



# RAPPORT ANNUEL 2018 - 2019





COMMISSION ÉLECTORALE  
NATIONALE INDÉPENDANTE



BURKINA FASO  
Unité - Progrès - Justice



# RAPPORT ANNUEL 2018 - 2019





---

# SOMMAIRE

---

|   |    |
|---|----|
| <b>Sigles et abréviations</b> .....   | 7  |
| <b>Préface</b> .....  | 8  |
| <b>Introduction</b> .....   | 10 |
| <b><u>PARTIE I : LES CHANTIERS DE LA CENI</u></b> .....   | 11 |
| <b>I. Les grandes orientations de la CENI</b> .....   | 12 |
| I.1. La révision du fichier électoral .....   | 12 |
| I.2. La préparation et l'organisation du référendum d'adoption<br>de la nouvelle Constitution ..... | 13 |
| I.3. La préparation des prochaines élections présidentielle,<br>législatives et municipales .....   | 13 |
| I.4. L'architecture de l'opérationnalisation du vote des Burkinabè<br>résidant à l'extérieur .....  | 13 |
| <b>II. Les grandes décisions</b> .....  | 14 |
| <b><u>PARTIE II : LA MISE EN ŒUVRE DES CHANTIERS</u></b> .....                                      | 16 |
| <b>I. Le fichier électoral</b> .....  | 17 |
| I.1 Entretien et maintenance du matériel d'enrôlement .....   | 17 |
| I.2. La construction de la plateforme multicanal .....  | 18 |
| I.2.1 L'interfaçage et l'exploitation des données des structures partenaires .....                  | 19 |
| <b>II. Le vote des Burkinabè résidant à l'extérieur</b> .....                                       | 20 |
| II. 1. Les activités préparatoires au vote des Burkinabè de l'extérieur .....                       | 20 |
| II. 2. L'interpellation de la CENI au dialogue politique .....                                      | 22 |

|  |           |
|--|-----------|
| II. 3. L'appropriation du processus de compilation et de transmission des résultats .....  | 22        |
| II.3.1. Présentation des modes de scrutin et de répartition des sièges .....   | 23        |
| II.3.2. Du dépouillement au remplissage des documents des bureaux de vote et acheminement au Centre Communal de Compilation des Résultats (CCCR) ..... | 23        |
| II.3.3. Présentation théorique du CCCR et du logiciel central de traitement des résultats .....  | 23        |
| II.3.4. Présentation du logiciel de traitement et de transmission des résultats .....  | 24        |
| II.3.5. Adoption du protocole de traitement et de transmission des résultats .....   | 24        |
| <b>III. L'élaboration des instruments de programmation des activités de la CENI et du rapport annuel 2017-2018 .....</b>                               | <b>26</b> |
| <b>IV. Les missions d'observation électorale et les missions de renforcement des capacités .....</b>   | <b>27</b> |
| IV.1. Les Missions d'observation électorale .....  | 27        |
| IV.2. Les Missions de Coopération internationale et de renforcement des capacités .....  | 27        |
| <b>V. Les partenariats institutionnels .....</b>   | <b>28</b> |
| V.1 Avec l'Union africaine .....   | 28        |
| V.2 Avec les ONG et les associations .....   | 28        |
| V.2.1 Avec ONG-Eau Vive internationale .....   | 28        |
| V.2.2 Avec la Fondation Hanns Seidel .....   | 28        |
| <b>VI. Le bilan financier et comptable .....</b>   | <b>29</b> |
| VI.1. Le budget annuel de fonctionnement .....   | 29        |
| VI.1.1 Le budget de fonctionnement 2018 .....  | 29        |
| VI.1.2 Le budget de fonctionnement 2019 .....  | 30        |
| VI.2. Les contributions des partenaires techniques et financiers (PTF) .....   | 30        |

---

## SIGLES ET ABREVIATIONS

---

**AEEA :**

**A-WEB :**

**CCCR :** Centres communaux de compilation des résultats

**CEDEAO :** Commission économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest

**CENI :** Commission électorale nationale indépendante

**CNIB :** Carte nationale d’identité burkinabè

**DAF :** Direction de l’administration et des finances

**DCEC :** Direction de la Communication et de l’Education citoyenne

**MATDC :** Ministère de l’Administration du territoire et de la cohésion sociale

**ONG :** Organisation non gouvernementale

**ONI :** Office national d’identification

**OPK :** Opérateur de kit

**PPFM :** Proportionnel à la plus forte moyenne

**PPFR :** Proportionnel au plus fort reste

**PUND :** Programme des Nations-Unies pour le Développement

**RECEF :** Réseau des Compétences Electorales Francophones

**RESAO :** Réseau des structures de gestion électorale en Afrique de l’Ouest

---

# PREFACE

---

## AN III

L'équipe de la CENI est à quelques pas d'un moment décisif, celui qui confortera l'enracinement de la démocratie au Burkina Faso. Toute l'année écoulée, nous n'avons eu de cesse de redoubler d'ardeur, de peaufiner toujours un peu plus la mécanique indispensable à la tenue d'élections crédibles et acceptées par les Burkinabè en fin d'année 2020.

Le législateur a parfaitement joué sa partition. Avec la révision opérée du Code électoral en juillet 2018, la CENI a davantage de repères législatifs pour accomplir sa mission. C'est surtout le cas pour l'opérationnalisation du vote des Burkinabè de la diaspora.



En effet, tout au long de l'année couverte par le présent rapport, la CENI a minutieusement préparé la phase de mise en place de ses démembrements à l'étranger, grâce au seuil du nombre de Burkinabè immatriculés auprès des représentations diplomatiques. Ce chiffre, fixé à 500, nous a ainsi donné une base légale pour la détermination des pays dans lesquels la présidentielle de 2020 sera organisée, en dehors du Burkina.

Les missions d'informations effectuées en décembre 2018 par les commissaires ont, à ce titre, été très utiles à la CENI qui dispose, depuis, d'une meilleure connaissance des spécificités et contingences propres à la communauté des Burkinabè de la diaspora, en fonction de leur pays d'établissement.

Un autre axe dont l'aboutissement est source de satisfaction légitime pour la CENI est, assurément, le parachèvement de la construction de la plateforme multicanale. Ce système d'enrôlement et d'interaction avec les électeurs offre, outre la méthode classique, la possibilité de recourir aux web, au SMS et aux appels téléphoniques pour une révision optimum du fichier électoral.

En raison de divergence d'opinions sur la pertinence d'utiliser cet outils avant-gardiste dès à présent, la plateforme multicanale ne servira pas dans le présent cycle électoral. Mais l'on peut se féliciter de la finalisation de son développement, ce qui en fait une option prête à l'emploi à la disposition des décideurs et de l'organisme de gestion des élections du Burkina Faso.

D'une manière générale, la période a été très riche en défis pour nous. Renforcer la cohésion de la CENI et préserver, ainsi, l'institution de toute ingérence nous a exigé énormément d'efforts.

En effet, en début de mandat, tout membre de la CENI prête le serment ci-après : « Je jure d'exercer mes fonctions en toute intégrité, objectivité et probité, en m'abstenant de tout comportement susceptible de nuire à la totale transparence dans l'organisation, la supervision des opérations électorales et référendaires et en accomplissant conformément à la loi, avec loyauté, honneur et patriotisme les tâches liées à mes fonctions».

Dès cette prestation de serment, le Commissaire se soumet à un devoir d'ingratitude vis-à-vis de ces mandats, pour s'offrir la possibilité de n'être qu'au service de sa patrie et du peuple, de l'intérêt suprême.

Aujourd'hui, c'est une CENI résolument attachée à la bonne exécution de sa mission qui est en marche. Le présent rapport rend compte de ce qu'elle a fait en sa troisième année. De vos observations ; nous en tirerons de l'énergie supplémentaire pour toujours mieux faire.

Je vous souhaite une bonne lecture.

*Newton Ahmed Barry*

---

# INTRODUCTION

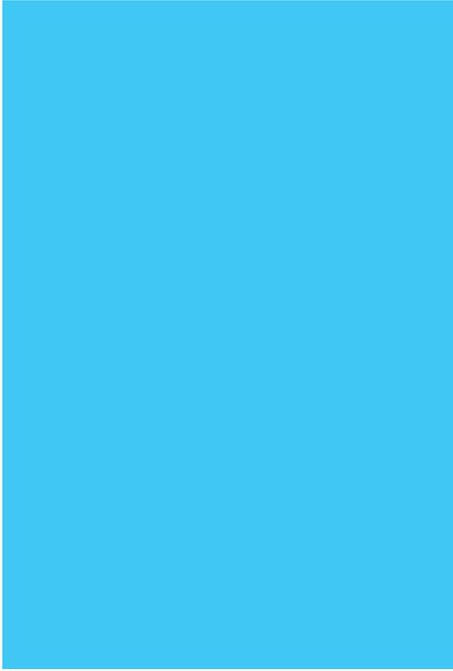
---

Nommés en Conseil des ministres par décret n° 2016-693/PRES du 25 juillet 2016, les 15 commissaires de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) ont pris fonction le 1er août 2016. La mission qui leur incombe est de conduire le cycle électorale 2016-2021.

L'article 14 du code électoral, dispose que, chaque année, la CENI adresse au Chef de l'Etat et au Président l'Assemblée nationale un rapport annuel de ses missions.

Le présent rapport rend compte de l'état de mise en œuvre des missions de la CENI pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet 2019 et s'articule autour de deux principales parties.

La première partie présente les chantiers de la CENI donnant les grandes orientations et les grandes décisions des plénières, et la seconde partie traite de la mise en œuvre de ces chantiers.



**PARTIE I :**  
**DES CHANTIERS DE LA CENI**



# I - LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA CENI

Dès le début de son mandat, l'équipe de la CENI, pour bien réussir sa mission conformément à ses attributions consacrées à l'article 14 du code électoral ensemble ses modificatifs, a tracé les grands axes des activités qui jalonneront le cycle électoral 2016-2021. Ainsi, pour la période couverte par le rapport, les plénières des commissaires et les réunions du bureau permanent, vont tracer les grandes orientations autour desquelles graveront les différentes activités qui ont été retenues. Ce sont :

- la révision du fichier électoral ;
- la préparation et l'organisation du référendum d'adoption de la nouvelle Constitution;
- la préparation des prochaines élections présidentielle, législatives et municipales;
- l'architecture de l'opérationnalisation du vote des Burkinabè résidant à l'étranger;

Ces cinq axes constituent autant de chantiers, tous balisés par des décisions prises en assemblées plénières des commissaires et en réunions du bureau permanent.

## *1.1 La révision du fichier électoral*

La révision du fichier électoral est une des missions principales confiées à la CENI conformément à l'article 50 du Code électoral. Elle consiste à mettre à jour la liste électorale nationale. Elle est décidée par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministère en charge de l'administration du territoire. Elle est annuelle et peut être exceptionnelle.

### Article 50 ((loi n°0035-2018/AN du 30 juillet 2018-Art 1)

*« Les listes électorales sont biométriques et permanentes. Elles font l'objet d'une révision annuelle par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), après délibération en Conseil des ministres, sur proposition du ministre en charge de l'administration du territoire.*

*Cependant, avant chaque élection générale, une révision exceptionnelle des listes électorales peut être décidée par décret pris en Conseil des ministres sur proposition du ministre en charge de l'administration du territoire.*

*La révision annuelle ou exceptionnelle ne peut intervenir si des élections doivent avoir lieu moins de six mois après une élection générale.*

*Il est délivré à l'électeur un document tenant lieu de récépissé identifiant son bureau de vote. L'élection est faite sur la base de la liste révisée.*

## ***1.2 La préparation et l'organisation du référendum d'adoption de la nouvelle Constitution***

Conformément à l'article 17 du décret n°2016-216/PRES du 14 avril 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission constitutionnelle, le projet de constitution est soumis à référendum pour son adoption.

En prélude à un éventuel référendum, la CENI a pris les dispositions nécessaires pour assurer l'organisation et la supervision des opérations référendaires.

## ***1.3 La préparation des prochaines élections présidentielle, législatives et municipales.***

Conformément aux articles 3 et 14 du Code électoral, pendant la période préélectorale, la CENI est chargée de toutes les opérations préparatoires préalables. En période électorale elle organise et supervise les opérations électorales.

Pendant la période couverte par le présent rapport, la CENI a réalisé quatre actions majeures qui ont concouru à l'opérationnalisation des activités suivantes :

- l'élaboration d'un chronogramme des opérations électorales ;
- l'élaboration des projets de budget du cycle électoral ;
- la préparation de l'opérationnalisation du vote des Burkinabè résidant à l'extérieur ;
- la mise en œuvre d'actions pertinentes du projet d'éducation citoyenne.

## ***1.4 L'architecture de l'opérationnalisation du vote des Burkinabè résidant à l'extérieur***

## II - LES GRANDES DECISIONS

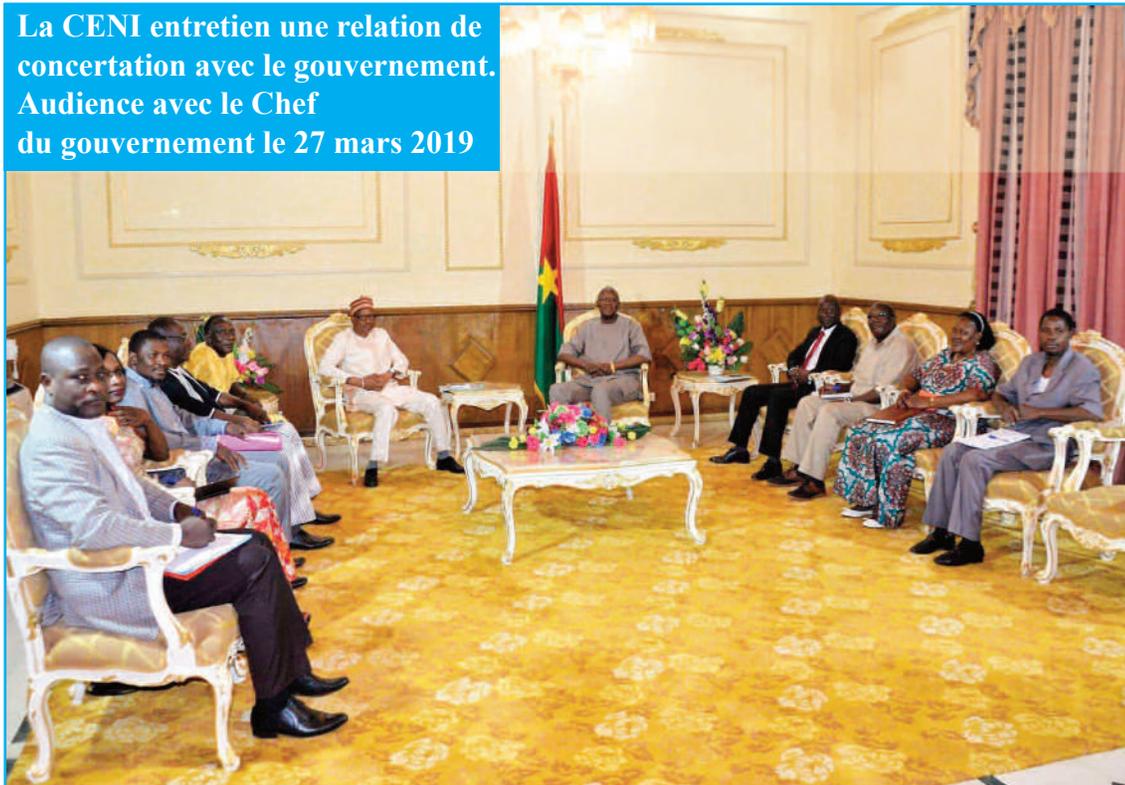
Conformément à l'arrêté N° 2016 – 012 /CENI/CAB du 02 septembre 2016 portant organisation et fonctionnement de la CENI, les commissaires se réunissent en Assemblée plénière.

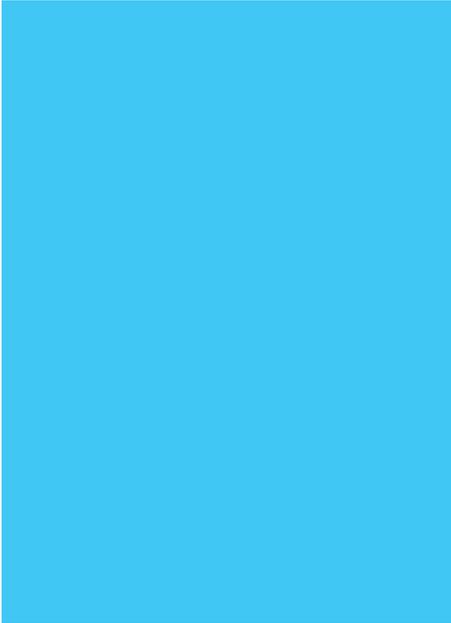
Durant la période couverte par le présent rapport, plusieurs plénières et réunions du bureau permanent ont été tenues, dans le but de programmer et d'exécuter des activités pour l'atteinte des objectifs assignés. De grandes décisions allant dans ce sens ont également été prises lors des plénières. Elles se résument en :

- la mission d'information dans les ambassades et consulats généraux du Burkina Faso dans le cadre du vote des Burkinabè de l'extérieur ;
- l'élection des rapporteurs ;
- l'adoption des chronogrammes d'activités des élections ;
- l'adoption du protocole de compilation et de transmission des résultats des élections ;
- l'adoption des projets de budget de fonctionnement 2020 et du cycle électoral ;
- la tenue d'ateliers d'appropriation des nouvelles dispositions du Code électoral et du processus de compilation et de transmission des résultats des élections ;
- l'adoption des instruments de programmation 2018- 2019 ;
- la rédaction du rapport annuel de la CENI.

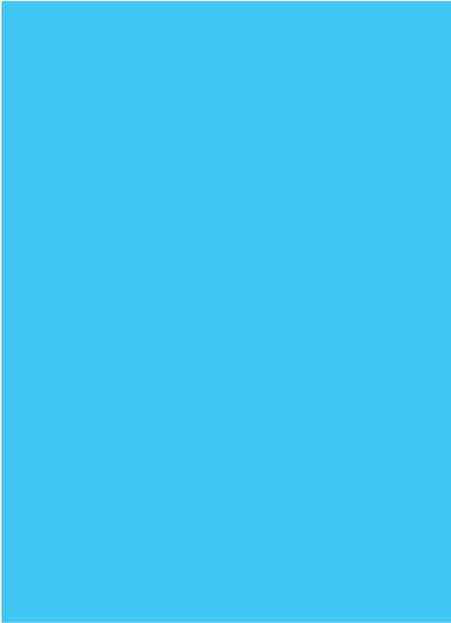
L'opérationnalisation des grandes décisions au cours de cette année a donné lieu à la mise en œuvre des grands chantiers dont le détail est traité dans la partie suivante.

La CENI entretient une relation de concertation avec le gouvernement. Audience avec le Chef du gouvernement le 27 mars 2019





**PARTIE II :**  
**LA MISE EN ŒUVRE**  
**DES CHANTIERS**



La mise en œuvre des grands chantiers a consisté à :

- préparer l'enrôlement par la mise à jour du fichier électoral
- construire la plateforme multicanale (solution informatique).

## I Le fichier électoral

### *I.1 Entretien et maintenance du matériel d'enrôlement*

Dans le cadre des échéances électorales futures, la CENI a procédé à l'entretien et à la maintenance du matériel électoral. Cela a consisté à passer en revue tous les équipements informatiques rentrant dans le cadre de l'enrôlement, afin de s'assurer de leur bon état de fonctionnement. Ainsi, les ordinateurs, les imprimantes, les plaques solaires et les accumulateurs ont été minutieusement contrôlés.

Le tableau ci-dessous donne la situation de l'état des équipements.

| ITEMS  | QUANTITÉ     |
|--|--------------|
| <b>Kits d'enrôlement traités</b>                     | <b>2 617</b> |
| Kits d'enrôlements en bon état classés opérationnels | 2 023        |
| Kits d'enrôlement non fonctionnels                   | 594          |
| <b>Accumulateurs traités</b>                         | <b>4 555</b> |
| Accumulateurs traités classés fonctionnels           | 4 430        |
| Accumulateurs classés hors service                   | 125          |
| <b>Plaques solaires traités</b>                      | <b>2 023</b> |
| Plaques solaires traités et classés fonctionnelles   | 1950         |
| Plaques solaires traitées et classés hors service    | 73           |

## I.2 La construction de la plateforme multicanale

En rappel, pour permettre la soutenabilité du coût des élections et avoir un plus grand nombre d'inscrits, sur le fichier électoral le projet d'acquisition de la plateforme a été initié. La plateforme est un système d'enrôlement et de communication multicanal qui prend en compte la quasi-totalité des moyens d'interaction possibles dans le cadre des opérations de révision des listes électorales (SMS, WEB et appels), en plus de l'enrôlement par le déploiement sur le terrain. Les éléments principaux de ce processus d'enregistrement sont le Numéro d'Identification Personnel (NIP) et les données du passeport ordinaire.

Dans la poursuite de la mise en œuvre de ce projet, des équipements ont été acquis. Il s'agit du matériel informatique (Serveur et routeurs) et des équipements de télécommunication de haute performance. Un transfert de compétence a été fait aux techniciens de la CENI pour leur permettre d'assurer la prise en charge de cette application. A ce jour, la plateforme multicanale est fonctionnelle.

En vue d'informer le public sur ce nouveau dispositif d'enrôlement, la Direction de la Communication et de l'Education citoyenne (DCEC) a élaboré un plan de communication, dans la perspective d'une révision du fichier électoral avant la tenue probable du référendum constitutionnel. Les objectifs sont :

- faire connaître le nouveau système d'enrôlement ;
- donner le maximum d'informations aux électeurs potentiels pour permettre leur inscription ;
- expliquer la pertinence du changement de méthode de révision du fichier électoral.

Une version contextualisée de ce plan de communication a également été conçue, pour mobiliser les électeurs potentiels et faciliter le déroulement de la phase pilote de l'opération d'enrôlement prévue pour avoir lieu dans la région de l'Est.

Les premiers outils de communication, un message vidéo et un visuel notamment, ont pu être produits.

Il a été envisagé la production de plusieurs outils de communication sous le thème « Comprendre la plateforme », lesquels outils devaient être déclinés en format vidéo, audio et écrit (sous la forme de dépliants).

Cependant, ils n'ont finalement pas été produits, du fait, principalement, de la décision prise par la plénière de surseoir à l'utilisation de la plateforme comme moyen d'enrôlement des électeurs sur le fichier électoral.

## I.2.1 L'interfaçage et l'exploitation des données des structures partenaires

L'objectif est de disposer d'interfaces permettant l'utilisation des données de systèmes d'information des institutions et partenaires de la CENI à des fins de traitement du fichier électoral. Pour l'instant, l'interfaçage concerne les données du fichier village du Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale (MATDC) et celles des CNIB et des passeports ordinaires de l'Office National de l'Identification (ONI).

Ce processus consiste, plus spécifiquement, en la mise en place de :

- procédures de collecte des données partenaires ;
- procédures d'utilisation de ces données par le système de gestion électorale en place ;
- modules applicatifs de gestion des données partenaires ;
- modules applicatifs de gestion des données MULTICANAL et TERRAIN
- traçabilité des données utilisées par le fichier électoral ;
- formation et transfert de compétence à l'équipe technique de la CENI.

Après une étude de faisabilité réalisée en collaboration avec l'ONI, les travaux y relatifs ont été engagés et sont actuellement en cours.



## II - LE VOTE DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

### *II.1 Les activités préparatoires au vote des Burkinabè de l'extérieur*

La modification du code électoral en date du 30 juillet 2018 a impliqué des actions conséquentes sur l'effectivité du vote des Burkinabè de l'extérieur.

En application des dispositions du code électoral, la CENI a entrepris des missions d'information à l'endroit des Burkinabè résidant à l'extérieur sur les modalités de leur participation aux élections de 2020, les modalités de constitution du 1<sup>er</sup> fichier électoral des Burkinabè résidant à l'extérieur, les documents de vote et le chronogramme qui y est associé.

Pour ce faire, en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ainsi que celui de l'Intégration africaine et des Burkinabè de l'extérieur, la CENI a déployé des équipes sur 14 axes. Ces axes ont concerné 49 ambassades et consulats répartis dans 38 pays. (Voir annexe).

En prélude à ces sorties, une rencontre a regroupé, à Ouagadougou, la CENI, les partis et formations politiques, les organisations de la société civile. Une occasion voulue par l'organisme de gestion des élections pour informer ses partenaires de choix et solliciter leur implication dans la réussite des missions d'information.

Au cours des rencontres à l'extérieur, les équipes se sont entretenues avec les Burkinabè résidant dans ces pays, sur les différents aspects relatifs à leur participation aux élections de 2020. Les missions ont pu recueillir les préoccupations de nos compatriotes vivant à l'extérieur.

Elles se sont déroulées du 1<sup>er</sup> au 15 décembre 2018 et ont permis de disposer d'informations actualisées sur le nombre d'immatriculés dans les ambassades et consulats généraux du Burkina Faso et de leur communiquer les informations relatives à la suite des activités devant conduire à l'effectivité de leur participation aux vote de 2020.

Les différents rapports des équipes ont été consolidés et des recommandations formulées à l'endroit de la CENI, du gouvernement et de la classe politique dans son ensemble (voir annexe). A la date du 15 décembre 2018, une estimation de 27 ambassades et consulats généraux étaient déjà éligibles conformément au seuil de cinq cent (500) immatriculés



Mission d'information au Tchad



Mission d'information à Cuba



Mission d'information au Canada

fixé, en attendant de faire le point sur l'ensemble des ambassades et consulats généraux éligibles en collaboration avec le Ministère des Affaires étrangères et de la coopération et celui de l'Intégration africaine et des Burkinabè de l'extérieur.

Au regard de l'importance du défi que constitue l'organisation, hors du Burkina Faso, de l'élection présidentielle de 2020, mettre à la disposition de nos compatriotes toutes les informations y relatives et les sensibiliser à cet effet est un impératif pour la CENI. Un « guide du vote des Burkinabè de l'extérieur » a été produit en ce sens et des exemplaires ont été mis à la disposition des ambassades et consulats pour leur servir d'aide-mémoires dans la dissémination de l'information auprès de l'ensemble des Burkinabè résidants dans leur juridiction.

A l'issue de ces missions, un document intitulé « La diaspora en route pour les élections de 2020 » a été édité. Il rend compte des échanges entre les envoyés de la CENI et les Burkinabè rencontrés dans les pays visités.

## ***II.2 L'interpellation de la CENI au dialogue politique***

Du 15 au 22 juillet 2019, le Président du Faso a convoqué la classe politique pour un dialogue politique sur les préoccupations importantes de la vie de la nation. Les conclusions de ce dialogue politique vont impacter le chronogramme préalablement établi et communiqué aux ambassades et consulats généraux par la CENI. De ce dialogue politique, certaines conclusions prises et qui ont un impact sur l'agenda de la CENI portent sur les points suivants :

- la carte d'électeur ;
- le calendrier électoral notamment sur la tenue du référendum ;
- le mode de compilation des résultats.

Par rapport à tous ces points d'interpellation, la délégation de la CENI a apporté les informations et les éclairages nécessaires.

## ***II.3 L'appropriation du processus de compilation et de transmission des résultats***

Si la CENI et son administration ont réussi l'organisation des élections municipales partielles de mai 2017 dans 19 communes, il leur reste cependant d'en faire autant pour le référendum d'adoption de la nouvelle Constitution, les élections couplées présidentielle et législatives de novembre 2020 et les municipales de 2021. L'institution, consciente que

la réussite de la tenue de ces consultations électorales repose, entre autres, sur les compétences des ressources humaines, a entrepris des séances de formation à l'intention de ses membres et de son personnel. Dans le cadre du renforcement des capacités des commissaires et du personnel de la CENI, un atelier sur le processus de compilation des résultats a été organisé. Les thèmes suivants abordés ont été :

- la présentation des modes de scrutin ;
- le dépouillement et le remplissage des documents des bureaux de vote ;
- la présentation théorique du CCCR et présentation du logiciel central de traitement des résultats ;
- le traitement et la centralisation des résultats.

### ***II.3.1 Présentation des modes de scrutin et de répartition des sièges***

La CENI s'est attachée les services d'un constitutionnaliste pour la présentation des différents modes de scrutin que sont :

- le mode proportionnel au Plus Fort Reste (PPFR) ;
- le mode proportionnel à la Plus Forte Moyenne (PPFM) ;
- le scrutin majoritaire à un et deux tours.

### ***II.3.2 Du dépouillement au remplissage des documents des bureaux de vote et acheminement au Centre Communal de Compilation des Résultats (CCCR).***

Cela a consisté à rappeler aux commissaires et au personnel de la CENI le processus de remplissage de tous les documents électoraux (procès-verbaux, feuilles de résultats, feuilles de dépouillement) ainsi que le mécanisme d'acheminement des résultats.

### ***II.3.3 Présentation théorique du CCCR et du logiciel central de traitement des résultats.***

Cette présentation a abordé les aspects suivants :

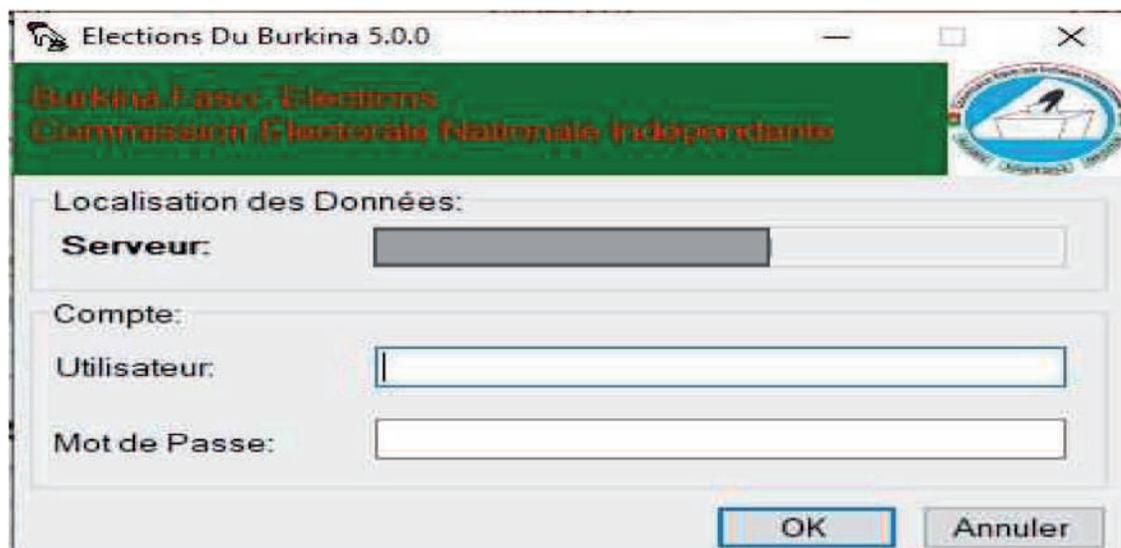
- la saisie, la gestion, l'édition et la validation des listes de candidatures ainsi que leur positionnement sur le bulletin unique ;
- la conception, la validation et l'impression des bulletins uniques (spécimens et définitifs) ;
- la Présentation et l'installation du CCCR.

### ***II.3.4 Présentation du logiciel de traitement et de transmission des résultats***

La présentation du logiciel de traitement et de transmission des résultats a consisté à dérouler les aspects suivants :

- la sécurisation d'accès et la Saisie des résultats ;
- la compilation des résultats, leur sauvegarde et leur transmission du niveau CCCR à la CENI ;
- la centralisation, la compilation et l'impression des résultats provisoires au niveau national ;
- la validation des résultats provisoires par la plénière des commissaires ;
- la publication des résultats provisoires par la CENI.

L'illustration ci-dessous indique la sécurisation d'accès au logiciel



### ***II.3.5 Adoption du protocole de traitement et de transmission des résultats***

À la lumière des débats menés à l'occasion de ce processus d'appropriation de compilation et de transmission des résultats, l'Assemblée plénière a décidé de l'élaboration et de l'adoption d'un protocole de traitement des résultats. Il s'applique à tout type d'élection. Le protocole de traitement et de transmission des résultats est un document qui définit les procédures de traitement selon la démarche suivante :

- le recrutement et la formation des coordonnateurs, des administrateurs et des opérateurs de saisie des CCCR ;
- la préparation et l'installation d'un environnement de travail ;
- la préparation du logiciel de traitement des résultats ;
- la préparation des ordinateurs clients/serveurs ;
- la revue/installation du matériel satellitaire par CCCR ;
- l'installation des CCCR ;
- le traitement au niveau CCCR. Pour cette étape il s'agit de :
  - paramétrer les différents accès (Administrateur, coordonnateur et opérateur de saisie) ;
  - saisir les résultats au niveau CCCR par les opérateurs ;
  - corriger et imprimer les états par l'administrateur avec l'autorisation du coordonnateur par renseignement de son mot de passe ;
  - scanner les différents documents (procès-verbaux et fiches de compilation) ;
  - transférer le backup et les documents produits au niveau du CCCR au siège de la CENI par l'administrateur ;
- Traitement au niveau central. A cette dernière étape, le travail consiste à :
  - centraliser les backups CCCR par le logiciel de centralisation qui charge les backups reçus des CCCR de manière automatique ;
  - suivre l'avancée de la compilation nationale via le logiciel « Système Suivi Résultats » ;
  - imprimer les résultats (niveau National / niveau communal /niveau niveau bureau de vote) pour validation par la plénière des commissaires ;
  - publier les résultats provisoires par les commissaires ;
  - mettre à disposition du public les résultats soit sur le site web de la CENI soit sur support numérique partis politiques et aux médias.

### **III - L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE PROGRAMMATION DES ACTIVITES DE LA CENI ET DU RAPPORT ANNUEL 2017-2018.**

En 2018, la CENI s'est dotée d'un programme d'activités annuel sur la gestion et l'administration quotidienne des services. En vue d'évaluer la mise en œuvre du programme d'activités 2018, les directeurs techniques et administratifs se sont retrouvés du 13 au 16 mars 2019 pour l'élaboration du rapport annuel qui a ensuite fait l'objet d'une validation par le bureau permanent de la CENI.

Ce rapport de mise en œuvre du programme d'activités 2018 a fait l'objet d'une réunion d'évaluation par l'ensemble des commissaires et le personnel. Cette dernière étape a permis de formuler des recommandations, lesquelles ont servi de base pour améliorer l'élaboration du programme d'activités 2019 de l'institution.

La CENI a également satisfait à l'obligation de produire un rapport annuel sur l'exécution de ses missions et répondu à des sollicitations sur le plan sous régional et africain.

## **IV - LES MISSIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET D'OBSERVATION ELECTORALE**

Durant l'année 2018 et l'année 2019 en cours, les Commissaires et le personnel administratif de la CENI ont effectué des missions à l'étranger dans le cadre de la coopération internationale et le renforcement des capacités.

### **IV.1 Les missions d'observation électorale**

Aux termes des dispositions de l'article 14 de la loi n°014-2001/AN du 03 juillet 2001 portant Code électoral ensemble ses modificatifs, la CENI peut « *désigner des représentants à l'observation d'élections étrangères* ».

A cet effet, elle a désigné des représentants pour des missions d'observation électorale.

- Du 5 au 15 octobre 2018, mission d'observation électorale en Allemagne ;
- Du 11 au 20 février 2019, mission d'observation électorale au Nigeria ;  
pour les élections générales sur invitation de la CEDEAO ;
- Du 11 au 19 février 2019, mission d'échange d'expérience entre  
présidents d'institution au Nigeria ;
- Du 20 au 26 février 2019, mission d'observation au Sénégal  
pour l'élection présidentielle ;
- Du 23 au 25 mars 2019, mission d'observation des élections présidentielles  
et législatives en Union des Comores.

### **IV.2 Les missions de coopération internationale et de renforcement des capacités**

- Du 18 au 22 avril 2019 : mission au Mali dans le cadre des rencontres statutaires du Réseau des Structures de gestion électorale en Afrique de l'Ouest (RESAO) ;
- Du 30 avril au 4 mai 2019 : mission au Ghana pour une formation en genre et élection en collaboration avec la CEDEAO et le PNUD ;
- Du 3 au 8 juin 2019 : participation au 7<sup>e</sup> séminaire électoral du Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) en Roumanie.

En us de toutes ces missions d'observation électorale, la CENI a mené des activités dans le cadre de partenariats institutionnels.

## V - LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

### V.1 Avec l'Union africaine

Une mission de la CENI s'est rendue au siège de l'Union Africaine à Addis Abéba en Ethiopie du 9 au 13 septembre 2018. Au cours de son séjour, la délégation a sollicité un accompagnement pour ses projets.

### V.2 Avec les ONG et les associations

La CENI entretient des relations de partenariat avec des ONG et associations nationales dans la mise en œuvre de leurs activités en lien avec les élections dans les établissements et instituts au niveau national.

#### *V.2.1 Avec l'ONG Eau vive internationale*

En mai 2018, la Commission Electorale Nationale Indépendante et l'ONG Eau Vive Internationale, agissant au nom de l'Université Paris Dauphine, ont signé une convention pour un projet de recherche sur les déterminants de la participation électorale.

La principale problématique à étudier est la façon dont les citoyens prennent leurs décisions pour voter ou s'abstenir. Pour étudier la question, deux axes de recherche seront suivis :

- l'analyse des données des élections précédentes ;
- l'évaluation de l'efficacité de certaines méthodes pour améliorer la participation électorale.

A cet effet, un questionnaire a été élaboré par l'ONG Eau Vive internationale pour l'enquête pilote. Ce questionnaire a fait l'objet de séances de travail en vue de l'amender avant son administration. L'enquête a été administrée en novembre 2018.

Le 15 mars 2019, une rencontre s'est tenue à la CENI pour faire le point sur l'enquête pilote réalisée dans les zones urbaines et semi urbaines de Ouagadougou (Saaba et non-lotis, Tampuy, Tanghin, Zone 1, Wemtenga, Université Ouaga 1 Pr Joseph KI-ZERBO, etc...).

On retient que l'enquête s'est passée sans encombre avec une bonne accessibilité aux enquêtés. Les résultats de l'enquête pilote ont permis de réajuster les questions pour préciser davantage leur compréhension en vue de la réalisation de l'enquête de taille réelle. Elle devrait se poursuivre avec l'identification des régions concernées.

#### *V.2.2 Avec la Fondation Hanns Seidel*

Dans le cadre de ce partenariat, la CENI a bénéficié, en Septembre 2018, d'un appui financier pour effectuer une mission au siège de l'Union Africaine, et en Octobre 2018 en Bavière (Allemagne).

## **VI - LE BILAN FINANCIER ET COMPTABLE**

Le bilan financier et comptable prend en compte les budgets de fonctionnement de la CENI pour les années 2018 et 2019. A ces deux budgets, s'ajoutent les contributions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans la mise en œuvre des activités de l'institution.

### **VI.1 Le budget annuel de fonctionnement**

Outre les allocations budgétaires pour la gestion des processus électoraux (budgets des opérations électorales et des révisions des listes électorales), la CENI bénéficie annuellement d'un budget pour le fonctionnement pour ses services.

#### ***VI.1.1 Le budget de fonctionnement 2018***

Pour l'année 2018, la subvention de l'Etat accordée à la CENI pour le fonctionnement de ses services s'élève à un milliard deux cent quatre-vingt-deux millions cent cinquante-neuf mille (1 282 159 000) francs CFA dont un milliard (1 000 000 000) francs CFA pour les travaux préparatoires du référendum constitutionnel et le vote des Burkinabè de l'extérieur et deux cent quatre-vingt-deux millions cent cinquante-neuf mille (282 159 000) francs CFA pour le fonctionnement courant de l'administration.

Le budget de fonctionnement se décompose comme suit :

- cent soixante-six millions cent soixante mille (166 160 000) francs CFA pour les dépenses de personnel (salaires et indemnités) ;
- cent douze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille (112 999 000) francs CFA pour les dépenses de matériel (fonctionnement) ;
- sept millions (7 000 000) francs CFA au titre des contributions de la CENI aux organisations internationales telles que le RECEF, A-WEB, le RESAO et l'AEEA.

Pour les travaux préparatoires du référendum et du vote des Burkinabè de l'extérieur, l'allocation budgétaire accordée à la CENI a permis de :

- mettre en place une plateforme multicanale et un système d'interfaçage des données de l'ONI et de la CENI conformément aux nouvelles dispositions du code électoral en vigueur ;
- organiser des missions d'information, de sensibilisation et de communication dans les différents ambassades et consulats généraux du Burkina ;
- produire et éditer le document « la diaspora en route pour les élections de 2020 ».

### ***VI.1.2 Le budget de fonctionnement 2019***

Les crédits budgétaires alloués à la CENI pour son fonctionnement au titre de l'année 2019 s'élèvent à trois cent soixante-dix-huit millions trois cent vingt-deux mille (378 322 000) francs CFA répartis comme suit :

- cent soixante et un millions six cent trente-huit mille (161 638 000) francs CFA pour les dépenses du personnel ;
- deux cent neuf millions six cent quatre-vingt-quatre mille (209 684 000) francs CFA pour les charges de fonctionnement de l'institution ;
- sept millions (7 000 000) francs CFA représentant la part contributive de la CENI au fonctionnement des organisations sous régionales, régionales et internationales dont elle est membre.

### ***IV.2 Les contributions des partenaires techniques et financiers (PTF)***

Outre les crédits budgétaires accordés par le gouvernement à la CENI pour son fonctionnement, elle a aussi bénéficié d'un soutien technique et financier de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) pour la mise en œuvre de ses activités tout au long de l'année 2018.

La dernière tranche de la subvention s'élevait à quarante-cinq mille (45.000) Euros soit vingt-neuf millions cinq cent dix-huit mille soixante-cinq (29 518065) francs CFA pour le renforcement des capacités du personnel de l'institution et de l'opérationnalisation de la construction de la plateforme multicanal d'enrôlement des électeurs.

Le détail de la situation financière de l'institution est consigné dans le tableau suivant :

**Tableau récapitulatif des financements**

| <b>N°</b> | <b>SOURCE DE FINANCEMENT</b>                         | <b>MONTANT EN FRANCS CFA</b> | <b>ACTIVITÉS</b>   |
|-----------|--|------------------------------|--|
| <b>1</b>  | Budget de fonctionnement CENI 2018                   | 1 282 159 000                | Fonctionnement des services et travaux préparatoires du référendum et du vote des Burkinabè de l'Extérieur.    |
| <b>2</b>  | Budget de fonctionnement CENI 2019                   | 378 322 000                  | Fonctionnement des services  |
| <b>2</b>  | Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) | 29 518 065                   | Renforcement des capacités du personnel et construction de la plateforme multicanal d'enrôlement des électeurs |

La mise en œuvre du programme d'activités 2018 – 2019 a mis en exergue la nécessité de revoir certaines dispositions afin d'améliorer l'exécution des missions de l'institution. Cela a donné lieu à des recommandations.

---

## RECOMMANDATIONS

---

Elles sont formulées à l'endroit du gouvernement :

- mettre à la disposition de l'institution les ressources financières dans les meilleurs délais pour une meilleure planification des opérations électorales ;
- élaborer un manuel de procédure financière et comptable relatif à l'exécution des budgets électoraux ;
- relire le décret n°2008-923/PRES/PM/MATD/MFPRE/MEF du 31/12/2008 portant statut des membres de la CENI ;
- relire le décret n°2002-080/PRES/PM/MEF/MATD portant fixation de la rémunération et des indemnités servies aux membres de la CENI, à ceux de ses démembrés et à son personnel technique et administratif ;
- acquérir de nouveaux kits d'enrôlement des électeurs pour les futures échéances électorales au regard de l'obsolescence de l'existant acquis depuis 2012.

---

## CONCLUSION

---

La période couverte par le rapport a connu quelques difficultés de fonctionnement. Malgré un passage d'inaction, le programme d'activités 2018 – 2019 a pu être exécuté dans son entièreté. L'équipe est désormais orientée vers les échéances à venir et s'est déjà engagée dans les activités préparatoires de l'enrôlement des électeurs à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

---

---

## **ANNEXE**

## LES AXES DES MISSIONS A L'ETRANGER

| N° | COMMISSAIRE<br>Chef de Mission      | AXE                                | PARCOURS   |
|----|-------------------------------------|------------------------------------|--|
| 1  | <b>OUEDRAOGO Elysée</b>             | Côte D'Ivoire-Afrique du Sud       | Ouaga-Abidjan-Bouaké-<br>Soubré-Prétoria-<br>Abidjan-Ouaga |
| 2  | <b>SAWADOGO Malick</b>              | Ghana-Togo-Bénin-Nigéria           | Ouaga-Accra-Kumassi-Lomé-<br>Cotonou-Lagos-Abuja -Ouaga    |
| 3  | <b>SAVADOGO Tasséré</b>             | Niger-Mali-Sénégal                 | Ouaga-Niamey-Bamako-<br>Ségou-Dakar-Ouaga                  |
| 4  | <b>BONKOUNGOU<br/>Mahama</b>        | Maroc-Algérie-Egypte-Lybie         | Ouaga-Rabat-Alger-Caire-<br>Tripoli-Casa-Ouaga             |
| 5  | <b>DAO Lansane</b>                  | Tunisie-Turquie                    | Ouaga- Ankara -Tunis-Ouaga                                 |
| 6  | <b>SAMBARE Palguim</b>              | France-Belgique-<br>Italie-Vatican | Ouaga-Paris-Bruxelles-Paris-<br>Rome-Vatican-Paris-Ouaga   |
| 7  | <b>GUI TANGA Samuel<br/>Ibrahim</b> | Cuba-Brésil                        | Ouaga -Havane -<br>Brasilia-Paris-Ouaga                    |
| 8  | <b>BARRY/TRAORE W.<br/>Delphine</b> | Etats-Unis - Canada                | Ouaga- New York-Washington-<br>Ottawa- Ouaga               |
| 9  | <b>ILBOUDO Benoît</b>               | Allemagne-Autriche-Suisse          | Ouaga- Berlin-Vienne-<br>Genève- Ouaga                     |
| 10 | <b>KERE Adama</b>                   | Danemark-Russie                    | Ouaga- Copenhague-<br>Moscou- Ouaga                        |
| 11 | <b>BOUDA Boubacar</b>               | Japon- Chine                       | Ouaga-Paris-Tokyo-Pékin-<br>Paris-Ouaga                    |
| 12 | <b>MINOUNGOU D.<br/>Moussa</b>      | Gabon-Tchad                        | Ouaga- Libreville-<br>N'Djamena- Ouaga                     |
| 13 | <b>ILBOUDO Joanna</b>               | Ethiopie-Inde-Kenya                | Ouaga-Addis-Abeba-<br>New Dehli- Ouaga                     |
| 14 | <b>DARGA Idrissa</b>                | Arabie Saoudite-<br>Koweït-Qatar   | Ouaga- Jeddah-Riyad-<br>Koweït City-Doha- Ouaga            |





**COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE**

**01 BP 5152 OUAGADOUGOU 01 – BURKINA FASO**

**TÉL (00226) 25 30 00 52 / 25 30 80 41**